



Bulletin de liaison



PB-PP
BELGIE(N) - BELGIQUE

Contrat de rivière *Ourthe*



Sommaire

- 2 - BRÈVES - Agenda - 3 - SENSIBILISATION - Sécheresses et conséquences, une fatalité?
- 4 - Pompages en rivière, juste ce qu'il faut - Construction de petits barrages - 5 - INFORMATION - CertIBeau
- 7 - SENSIBILISATION - Biosurveillance au Néblon, une nouvelle animation
- 8 - ACTION - Sauvetage des batraciens

Trimestriel - JUIN 2021 - n°90

Ed. resp.: C. Pironet - rue de la Laiterie, 5 - 6941 Tohogne / Bureau de dépôt: LIEGE X (P.302069)

Agenda

Été

Retrouvez nos
River stewards au bord
de l'eau

25 septembre

Marathon Photo
en collaboration avec le
PNDO et l'ADL
de Sainte-Ode
Réservation et infos
cr.ourthe@skynet.be
(sous réserves - fonction des
conditions sanitaires)



Brèves



A découvrir à Tilff

Le nouveau pont de Tilff est accessible à la circulation depuis ce 10 juin! Installé par la Région wallonne, il permet d'assurer la connexion entre la rive gauche et la rive droite en passant au-dessus de l'Ourthe en supprimant ainsi le passage à niveau. La passerelle cyclo-piétonne suspendue en dessous de l'ouvrage offre une liaison sécurisée des usagers faibles entre les deux rives (travaux pas encore terminés).



River Stewards

Cet été, ils seront 4 (Charlotte, Clémence, Déborah et Nathan) à venir à votre rencontre au bord de l'eau. Réservez-leur bon accueil!



Baignade

3 zones de baignades sont ouvertes cet été dans le bassin de l'Ourthe (qualité de l'eau contrôlée) à Chérapont, Maboge et Hotton. De quoi se rafraichir en toute sécurité.



Jeu d'énigmes

Prolongation jusque fin août!

Téléchargez votre parcours préféré et partez en famille à la découverte de la rivière, ses habitants, ses usages... à Burnontige, Marcourt, Ocquier, Ouffet, Plainevaux et Mande Sainte-Marie.



Un e-mail ? Un e-bulletin !

Envoyez un mail à cr.ourthe@skynet.be pour recevoir chaque trimestre le lien qu'il vous suffira de suivre pour découvrir les dernières nouvelles du bassin de l'Ourthe.

Merci de ne pas oublier d'y noter le nom et l'adresse à laquelle la version papier vous est envoyée afin que nous puissions les retirer de notre liste d'envoi.

Vous souhaitez vérifier si ce mode de lecture vous convient ?
Rendez-vous sur notre site internet et comparez avec le format papier !
www.cr-ourthe.be rubrique «Actualités» (en première page)

Sensibilisation Sécheresse et conséquences

Une fatalité?

Economie d'eau: des gestes au quotidien pour nos cours d'eau et pour notre portefeuille



Vous ne savez pas s'il est temps de faire attention?

Une information sur la disponibilité des ressources en eau sera diffusée avec la météo sur la Rtb, soyez attentifs!

Si en avril les débits étaient fort bas pour un printemps, le mois de mai et ses précipitations parfois intenses ont éloigné les risques de sécheresse pour ce début d'été. Si nous espérons tous un bel été, une longue période sans précipitations pourrait de nouveau avoir un impact important sur nos cours d'eau.

En effet, les périodes de sécheresse se succèdent depuis 4 ans et les impacts sur les cours d'eau sont importants. L'été passé, la biodiversité liée aux cours d'eau a particulièrement été mise à mal. Cette problématique est de plus en plus préoccupante et si elle a un impact sur la biodiversité aquatique, elle en a également sur les activités humaines: alimentation, agriculture, pêche et tourisme notamment. Alors mieux vaut s'y préparer!

Chacun peut à son échelle diminuer sa consommation d'eau et particulièrement en période de sécheresse

- Prenez une douche au lieu d'un bain et n'y restez pas des heures.
- Fermez le robinet quand vous vous lavez les dents.
- Ayez une réserve d'eau de pluie pour arroser vos fleurs, votre potager ou laver la voiture.
- Au potager, choisissez des espèces peu gourmandes en eau et utilisez le paillage ou toute autre technique permettant de limiter l'arrosage.
- Alimentez les wc grâce à une citerne d'eau de pluie.
- L'eau chaude tarde à arriver quand vous ouvrez un robinet? Récoltez-la pour d'autres usages.
- Vous avez une piscine? Prévoyez de l'hiverner pleine afin de ne pas avoir à la remplir chaque année. Vous êtes obligés de la vider chaque année? Remplissez-la au printemps quand les niveaux d'eau ne sont pas problématiques et entretenez sa qualité pour la conserver pendant tout l'été (faire fonctionner le filtre un peu tous les jours, même si vous ne l'utilisez pas). Vous ne vous êtes pas pris à temps? Remplissez la nuit s'il n'y a pas de restrictions d'usage de l'eau sur votre commune.

Et vous? Que mettez-vous en place pour économiser l'eau?



Sensibilisation Pompages en rivière: juste ce qu'il faut!

Utilisons le pompage de manière responsable



Nos cours d'eau connaissent chaque année et de plus en plus fréquemment des périodes où leur **niveau est bas**. Leurs débits sont alors trop faibles pour assurer leurs **fonctions écologiques** : épuration naturelle des eaux, recharge des nappes phréatiques, accueil de la biodiversité...

Lors de ces **périodes de sécheresse**, quelle que soit l'origine de l'eau, depuis un cours d'eau ou un puits, **interrogez-vous** sur la pertinence et la nécessité de votre pompage. **Si possible, limitez-le ou arrêtez-le.**

Assurez-vous en tout temps de **respecter la réglementation** en vigueur. Dès que la situation le nécessite, les autorités publiques interdisent les prélèvements d'eaux superficielles sur une partie ou sur l'ensemble du territoire.

Merci de votre vigilance!

POUR TOUT RENSEIGNEMENT
 Comité de rivière Ourthe 086/21.08.44 cc.ourthe@skynet.be
 PROTECT'eau 083/72.89.92 info@protecteau.be

Pour rappel, **il est interdit** :

- De prélever l'eau pour remplir la cuve d'un pulvérisateur ou pour mélanger ou diluer des produits phytopharmaceutiques.
- De laver un véhicule.



En cas de sécheresse, il est nécessaire de réserver les pompages pour les besoins essentiels comme l'abreuvement du bétail. Arroser les fleurs, la pelouse, nettoyer une cour ou la voiture, ne sont pas des besoins essentiels.

Les communes partenaires pour cette action :

Clavier, Durbuy, Erezée, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Hotton, La Roche-en-Ardenne, Manhay, Nandrin, Neupré, Somme-Leuze et Vaux-sur-Sûre.

Pour que ces captages puissent être utilisés le plus longtemps possible et qu'un usage de l'eau ne prenne pas le pas sur les autres, une soixantaine de panneaux vont être posés au niveau de ces pompages.



Construction de petits barrages: à éviter!

Un visuel qui sera utilisé cet été dans le cadre de la campagne de sensibilisation faite par nos River Stewards

- Les barrages empêchent les poissons et autres animaux de la rivière de circuler librement.
- Comme il y a moins de courant, l'eau se réchauffe et est moins bien oxygénée.
- En amont du barrage, les sédiments et les polluants s'accumulent.
- Les algues et bactéries se développent.
- Dans les galets que vous déplacez et remuez vivent également de nombreux animaux qui sont dérangés.



Si ceci ne vous a pas convaincu et que vous ne pouvez résister à la tentation...alors au moins cassez le barrage en fin de journée!

CertIBEau

La certification EAU pour les bâtiments wallons



CertIBEau garant de votre bonne information, de la sécurité sanitaire de vos installations intérieures en eau potable et de la préservation de l'environnement. Préserver l'eau en certifiant son bâtiment.

Le CertIBEau a pour objet une meilleure gestion et une meilleure information des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et les bâtiments publics et privés. L'objectif de la procédure est d'assurer que les installations intérieures soient conformes à la législation en vigueur (principalement le Règlement Général de Distribution d'eau et le Règlement Général d'Assainissement), cette certification n'implique aucune nouvelle obligation ou norme technique.

Régi par un Décret du Parlement wallon et par un Arrêté du Gouvernement wallon, ce document est délivré par des certificateurs agréés et porte sur : le réseau intérieur d'eau de distribution; l'évacuation et les éventuels traitements des eaux usées et pluviales.

Pourquoi a-t-on besoin d'un CertIBEau ?

Êtes-vous raccordés à l'égout? Avez-vous des installations intérieures en plomb ? Avez-

vous une fosse septique? Où sont évacuées vos eaux pluviales? Quels points d'eau sont alimentés par votre citerne d'eau de pluie ? Faut-il installer un réducteur de pression ? Peu de personnes peuvent répondre à ces questions. Or, une installation défectueuse peut présenter des risques pour la santé et engendrer de la pollution. Le certificat CertIBEau permet alors de répondre à 3 enjeux majeurs :

- **sanitaire**: les installations intérieures peuvent faire l'objet de dysfonctionnements sur le plan de l'hygiène et de la santé humaine. Comme par exemple la présence de canalisations en plomb, une connexion entre le circuit d'eau de distribution et celui d'eau de pluie...
- **environnemental**: grâce à des actions comme la vérification du raccordement des immeubles à l'égout, l'absence de rejet des

eaux usées dans le milieu naturel... On peut espérer améliorer la qualité des masses d'eau.

- **informatif**: au travers d'audits du cycle de l'eau des immeubles bâtis, chaque propriétaire peut connaître l'état de ses installations d'eau ainsi que la réglementation et les risques sanitaires qui y sont liés.

Quels sont les risques sanitaires et environnementaux ?

Dégradations fréquentes de la qualité de l'eau distribuée à l'intérieur du logement (plomb, bactériologie, adoucissement, robinetterie ...).

Dégradations de l'installation dues à un mauvais usage (corrosion des conduites, fuites cachées ...).

Retours sporadiques d'eau des installations intérieures vers le réseau public de distribution. Contamination des eaux souterraines et du sol par des eaux usées.





A qui s'adresse le CertIBEau?

- **au constructeur ou à l'acheteur d'une nouvelle construction**

Vous construisez un nouvel immeuble et demandez un premier raccordement à la distribution d'eau ? Dès le 1er juin 2021, vous devrez obligatoirement faire certifier votre bien par un certificateur agréé. Si tout est en ordre, il vous remettra une certification conforme de vos installations intérieures d'eau et d'assainissement. L'obtention de ce certificat sera la condition nécessaire pour que le raccordement à l'eau soit définitivement mis en service et que l'immeuble ait ainsi accès à l'eau.

- **à l'acheteur d'un bâtiment existant**

Le CertIBEau offrira aux candidats acheteurs une meilleure connaissance des modes d'évacuation des eaux usées et de la conformité des installations par rapport à la réglementation. En tant que potentiel acquéreur d'un bien immobilier, vous pouvez demander au propriétaire d'établir un CertIBEau afin d'avoir une connaissance de l'état de conformité du bien.

- **au vendeur d'un bâtiment existant**

Sur base volontaire, tout propriétaire peut demander le passage d'un certificateur et la

délivrance d'un CertIBEau pour une construction existante. Cela vous permet ainsi d'être informé de l'état et de la conformité de vos installations, en vue de le communiquer au futur acquéreur ou locataire. L'existence de ce certificat et ses conclusions figureront alors sur l'acte de vente, afin d'en informer toutes les parties.

- **Toute personne désireuse de connaître l'état de son habitation ou de son immeuble.**

Depuis le 1er juin 2021

Toutes les demandes de raccordement à l'eau potable entraîneront obligatoirement la visite d'un certificateur agréé afin de réaliser le CertIBEau.

Toute personne désireuse d'en savoir plus sur son bien immobilier pourra faire appel à un certificateur agréé afin de réaliser un CertIBEau.

En cas de mutation immobilière (achat-vente), le CertIBEau n'est pas obligatoire. Cependant, il peut apporter une plus-value au bâtiment en garantissant sa conformité au Code de l'Eau.

Pour toute information (dont la liste des certificateurs agréés)

www.certibeau.be

Pour toute question

Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE)
Avenue de Stassart, 14-16 - 5000 Namur
info.certibeau@spge.be - 0800/11.250

Biosurveillance au Néblon

Une nouvelle animation et une balade à faire cet été !



Quels sont les liens entre l'eau de notre robinet, les pesticides et les vers de terre? Pour le découvrir, participez à ces deux nouvelles activités créées par le Contrat de Rivière Ourthe et ses partenaires.



Depuis 2020, le Contrat de Rivière Ourthe est engagé dans un projet intitulé «Diagnostic précoce de risque de contamination par les pesticides : biosurveillance autour des galeries de captage du Néblon». De quoi s'agit-il ?

L'eau de pluie alimente les nappes phréatiques d'où est souvent tirée notre eau de distribution. Mais en traversant nos campagnes, nos routes et nos sols, la pluie emporte avec elle la trace de nos activités, notamment des hydrocarbures ou des pesticides qui atteignent parfois les nappes. Ceux-ci inquiètent par leurs quantités, leur diversité et leurs dangers potentiels.

En parallèle des analyses chimiques classiques, une discipline scientifique récente propose de s'aider d'organismes vivants pour évaluer le risque de pollution. C'est la biosurveillance. En effet les abeilles, les vers de terre et les plantes aquatiques captent et accumulent malgré eux dans leur organisme des substances nocives présentes dans l'environnement. Ils deviennent alors des indicateurs du niveau de contamination et du risque pour nos stocks d'eau.

En 2020 et 2021, autour du captage du Néblon (communes de Ouffet, Clavier

et Durbuy), une étude cherche donc à construire un outil de diagnostic basé sur la biosurveillance. Ce projet, financé par la SPGE, est mené par plusieurs partenaires : le réseau d'experts Eco-Impact, la Commission Wallonne d'Étude et de Protection des Sites Souterrains (CWEPSS), la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (CILE), Frédérique Hupin (journaliste indépendante) et le Contrat de Rivière Ourthe.

Pour informer et sensibiliser le public à ces thématiques, nous avons créé une nouvelle animation, d'une durée d'1h30 à 2h, à destination des écoles primaires. Au programme : découverte du cycle domestique de l'eau, des pesticides et des nappes phréatiques grâce à une maquette interactive; explication du principe de bioaccumulation avec un ver de terre un peu goinfre; et récolte de vers de terre sur le terrain !

Intéressé.e ? N'hésitez pas à nous contacter dès à présent (même si votre école n'est pas dans la zone du Néblon) pour organiser cette activité à l'automne prochain !

Aussi pour les parents!

Avec nos partenaires, nous avons également concocté une balade à pied pour vous

faire découvrir la vallée du Néblon, ses captages, sa nappe phréatique et le projet de biosurveillance qui tourne autour. D'une longueur totale de 6 kilomètres, cette boucle vous emmènera de Néblon-le-Moulin jusqu'à Himbe et Xhenceval (commune d'Ouffet). Un parcours agréable aux paysages variés vous attend !

Pour vous accompagner lors de cette sortie, 5 guides seront avec vous ! ... dans votre poche. Covid oblige, nous avons en effet opté pour un système d'audioguide sur smartphone. Avec l'application Izi.Travel, vous pourrez télécharger la balade sur votre téléphone et écouter différents experts de notre partenariat vous donner des explications au fur et à mesure du parcours. Ces explications seront aussi disponibles sous forme de livret dans les offices du tourisme des communes d'Ouffet, Durbuy, Clavier et Hamoir.

La balade sera prête vers la fin juin. Restez donc à l'affût des détails de son organisation sur notre site web, notre page facebook et dans votre bulletin communal !

À bientôt sur les sentiers, bottines aux pieds !



Sauvetage de batraciens

Des opérations indispensables



Chaque année, après les dernières gelées hivernales et le retour de températures nocturnes plus clémentes, les amphibiens sortent d'hibernation pour rejoindre les lieux de reproduction. Pour rappel, la première cause de déclin des populations de batraciens ou de disparition est le trafic routier. Les milliers de grenouilles, crapauds, tritons, salamandres qui migrent pour se reproduire risquent donc leur vie en traversant les routes pour rejoindre les points d'eau qui les ont vu naître. Hormis le risque de se faire simplement écraser, ils peuvent périr par effet d'aspiration, projetés contre les soubassements des véhicules.

Chaque année, il est donc essentiel à la survie des espèces d'organiser des actions de sauvetage de batraciens au niveau des lieux de passage à forte mortalité. Toutes ces actions ne peuvent pas voir le jour sans le travail de dizaines d'organiseurs et organisatrices bénévoles qui coordonnent les bonnes volontés des personnes participant un soir ou plus.

Pour recevoir ou faire connaître ce bulletin, communiquez vos nom, prénom et adresse

ou un mail !

Contrat de rivière Ourthe
rue de la Laiterie, 5
6941 Tohogne

086/21.08.44
cr.ourthe@skynet.be

Zoom sur l'opération de sauvetage organisée à Hamoir

- 4 sites majeurs sont identifiés et suivis actuellement dans le cadre de cette opération de sauvetage : route de Xhignesse, route de Xhoris, étang de Lassus, rue de Godinry.
- Environ 25 bénévoles se répartissent ces 4 sites (planning et matériel géré par les membres de manière autonome)
- 5172 batraciens sauvés en 2021 par les équipes de bénévoles
- Des bâches et seaux pour rassembler les batraciens par endroits, sont placés sur les deux sites principaux : route de Xhignesse et route de Godinry.
- Des panneaux de ralentissement sont placés au début et à la fin des zones sensibles afin d'inviter les automobilistes à lever le pied.
- Depuis 2018, le nombre de batraciens aidés est en augmentation et particulièrement le nombre de crapauds.



Opération organisée depuis 2015 en collaboration entre l'administration communale, l'Office du tourisme et le PCDN (plan communal de développement de la nature). Coordination du projet et des équipes sur le terrain par une membre bénévole du PCDN en concertation avec la coordinatrice locale PCDN (conseillère en environnement)

Avec le soutien de la



Wallonie



PUBLICATION DE LA CELLULE DE COORDINATION DU CONTRAT DE RIVIERE OURTHE

Conception, coordination rédactionnelle : Cécile Pironet - Crédits photos : CRO

Bulletin réalisé avec le soutien financier de la Wallonie, de la Province de Liège et de son Service Développement durable, de la Province de Namur, des 28 communes partenaires: Bastogne, Bertogne, Chaudfontaine, Clavier, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Esneux, Ferrières, Gouvy, Hamoir, Havelange, Hotton, Houffalize, La Roche-en-Ardenne, Libramont-Chevigny, Liège, Manhay, Marche-en-Famenne, Nandrin, Neupré, Ouffet, Rendoux, Sainte-Ode, Somme-Leuze, Sprimont, Tenneville, Vaux-sur-Sûre.

CONTRAT DE RIVIERE OURTHE ASBL - Rue de la laiterie, 5 – 6941 Tohogne - www.cr-ourthe.be
086/21.08.44 - cr.ourthe@skynet.be - BCE : 0463 308 424 - IBAN : BE52 0013 1722 2109